Commune de Faimes

Faimes, le 22 novembre 2024

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article L1122-12 du code de la démocratie locale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le **lundi 02 décembre 2024** prochain à **20 h 00** à la Maison Communale

ORDRE DU JOUR

Séance Publique,

1. Conseil communal - Présidence temporaire selon l'article L1122-15
2. Communication relative à la validation des élections du 13 octobre 2024
3. Vérification des pouvoirs des conseillers élus
4. Prestation de serment et installation des Conseillers communaux
5. Formation du tableau de préséance des membres du Conseil communal
6. Pacte de majorité - Adoption
7. Bourgmestre - Installation et prestation de serment
8. Echevins - Installation et prestation de serment
9. CPAS - Election de plein droit des Conseillers de l'Action Sociale
10. Conseil de police - Election de deux membres du conseil de police
11. Intercommunales - Déclarations individuelles d'apparentement
12. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
13. Communications administratives

Par le Collège,

La Directrice générale ff, Le Bourgmestre,

Mme Laaouej Fatima M Cartuyvels Etienne

ADMINISTRATION COMMUNALE DE FAIMES - LIEGE - L'UNION FAIT LA FORCE